



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

VENTE D'IMMEUBLE MUNICIPAL

AVIS PUBLIC, est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la susdite ville, à toutes les personnes intéressées de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, en vertu de l'article 28 alinéa 1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 15 décembre 2025, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson a adopté la résolution # 10688-12-2025 pour vendre l'immeuble ci-après décrit :

- Le lot # 5 308 328 au cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Terrebonne, en faveur de Koraly Bergeron et Laurie Gatién-Barrette pour la somme de 33 000 \$ plus les taxes applicables. La vente a été publiée sous le numéro 30 125 601 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne le 26 février 2026.

QUE depuis le 1^{er} avril 2020, les avis publics sont accessibles sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com et affichés sur le babillard de l'hôtel de ville.

DONNÉ à Sainte Marguerite-du-Lac-Masson, ce 27 février 2026.

Anne-Julie Bergeron
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Anne-Julie Bergeron, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 27 février 2026 l'avis public ci-haut sur le site Internet municipal, tel que prévu au règlement # 145-2020 adopté le 16 mars 2020, et je certifie que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville ce même jour.

Anne-Julie Bergeron, greffière

Ce : _____